



## Conseil économique et social

Distr. générale  
8 janvier 2021

Français  
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique  
Forum régional africain pour le développement durable  
Septième session  
Brazzaville (en ligne), 1<sup>er</sup> - 4 mars 2021

Point 7 i) de l'ordre du jour provisoire\*  
**Réunions parallèles sur les sous-thèmes du Forum régional pour un examen approfondi des progrès réalisés et un apprentissage par les pairs : réunion parallèle sur le sous-thème : Partenariats**

### **Revitaliser les partenariats pour faciliter le relèvement après la pandémie : se reconstruire en mieux et accélérer la réalisation du développement durable**

#### **I. Contexte**

1. L'objectif de développement durable 17 est au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en ce sens que sa réalisation peut accélérer celle des 16 autres objectifs. La pandémie actuelle de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu de très graves répercussions sur les économies africaines, dont beaucoup se sont contractées à un rythme jamais atteint auparavant depuis la crise économique de 1929. Il est à présent nécessaire de nouer des partenariats solides et inclusifs aux niveaux mondial, régional, national et local pour faire en sorte que les pays se remettent rapidement de la pandémie, conservent les gains qu'ils ont durement acquis en matière de développement, se reconstruisent en mieux et accélèrent leurs progrès dans la réalisation de tous les objectifs de développement durable. Pour y parvenir, il faudra faire preuve de prévoyance et d'un sens aigu de l'initiative, mettre en place des modes de financement novateurs et des mécanismes de facilitation du commerce, exploiter les technologies émergentes et instaurer une collaboration étroite entre tous les gouvernements et les principales parties prenantes.

2. La disponibilité des données relatives aux objectifs de développement durable en Afrique s'est améliorée ces dernières années et le nombre d'indicateurs de ces objectifs sur lesquels il n'existait pas de données pour les pays africains est passé de 77 à 52 entre 2019 et 2020. Néanmoins, le suivi de la mise en œuvre de l'objectif 17 ne pourra être assuré que si les pays africains réalisent des investissements supplémentaires considérables dans leurs systèmes de collecte et de gestion des données.

3. Le financement des objectifs de développement durable demeure un important casse-tête en Afrique. En effet, avant même le début de la pandémie de COVID-19, l'Afrique rencontrait d'énormes problèmes financiers et nombre de pays africains avaient déjà du mal à faire face à leurs ratios dette/PIB et leurs déficits budgétaires élevés, à leurs coûts d'emprunt exorbitants et à la dépréciation de leurs monnaies. La pandémie de COVID-19 et les mesures

\* ECA/RFSD/2021/1/Rev.1.



prises par les pouvoirs publics pour juguler le virus, notamment les mesures de distanciation physique, les confinements et la fermeture des frontières, risquent d'exacerber davantage ces problèmes.

4. Dans le prolongement de l'analyse de l'objectif 17 qui avait été réalisée pour éclairer les débats de la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable, tenue à Victoria Falls (Zimbabwe) en février 2020, le présent document fait le point sur l'état des partenariats et de la coopération visant à faciliter la mise en œuvre des 16 autres objectifs dans le contexte de la pandémie de COVID-19 en cours et examine, en particulier, les thèmes interdépendants suivants : les financements, les technologies, le commerce, le renforcement des capacités et les statistiques.

5. Le présent document fait également le point sur les progrès accomplis dans le cadre de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons de l'Union africaine. Il convient de relever que l'objectif de développement durable 17 est étroitement lié à l'objectif 19 énoncé dans l'Agenda 2063.

6. Le document comprend cinq sections. La section I fournit des informations générales, la section II présente les principales tendances et les progrès accomplis, la section III porte sur les lacunes, les obstacles et les problèmes émergents et la section IV examine les possibilités disponibles et les mesures transformatrices envisageables, les partenariats et les autres mesures susceptibles d'assurer un relèvement durable après la pandémie de COVID-19 et d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. La section V énonce un certain nombre de messages clés à l'intention des décideurs et des autres parties prenantes de premier plan.

## II. Principales tendances et progrès accomplis

### A. Financements

7. Entre 2017 et 2019 (soit avant le début de la pandémie de COVID-19), le taux de croissance moyen du produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique a été modeste, se chiffrant à 3,2 % seulement<sup>1</sup>. Au cours de cette période, les flux nets d'investissements étrangers directs vers l'Afrique ont diminué, les ratios recettes/PIB des pays africains se sont aggravés et les flux financiers illicites ont augmenté. En revanche, la faiblesse des taux d'intérêt mondiaux, précipitée par les mesures d'expansion monétaire mises en place, est venue renforcer l'accès des pays africains aux marchés des capitaux, d'autant plus que les investisseurs étaient de plus en plus attirés par les rendements relativement élevés des obligations souveraines africaines.

8. La pandémie de COVID-19 a entraîné un grave ralentissement économique, une hausse du chômage et une baisse des revenus sur l'ensemble du continent. Selon les estimations de la CEA, le PIB de l'Afrique va se contracter de 1,8 à 5,4 % en 2020, principalement en raison du ralentissement de l'activité économique, de l'affaiblissement des échanges commerciaux, de la perturbation des chaînes d'approvisionnement, du recul de la demande globale, de l'effondrement des prix des produits de base et de la diminution des fonds affectés au financement du développement<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Calculs réalisés par la CEA.

<sup>2</sup> Commission économique pour l'Afrique, *Macroeconomic impact of COVID-19 on Africa : Evidence from Africa-wide aggregate macroeconomic model*. (Addis-Abeba, 2020) ; Mme Ekeruche, « COVID-19 in Africa: The implications for macroeconomic and socioeconomic dimensions », 2020. Disponible à l'adresse suivante : [uneca.org/sites/default/files/AEC/2020/presentations/covid-19\\_in\\_africa\\_-\\_the\\_implications\\_for\\_macro-economic\\_and\\_socio-economic\\_dimensions1.pdf](https://uneca.org/sites/default/files/AEC/2020/presentations/covid-19_in_africa_-_the_implications_for_macro-economic_and_socio-economic_dimensions1.pdf).

9. Les pays africains sont fortement tributaires des sources de financement extérieures, notamment des investissements étrangers directs, des envois de fonds réalisés de l'étranger par les travailleurs migrants et de l'aide publique au développement, qui ont toutes été gravement touchées par la pandémie de COVID-19 et les mesures prises par les États pour juguler le virus.

10. Les envois de fonds réalisés de l'extérieur du continent par les travailleurs migrants constituent la forme d'aide financière extérieure la plus importante dont bénéficie l'Afrique. Ils ont atteint quelque 85,8 milliards de dollars en 2019, mais devraient tomber à environ 78,4 milliards de dollars en 2020, ce qui équivaut à un repli de 9 %. Cette dégringolade résulterait du tassement de l'activité économique dans les économies avancées, ainsi que de l'effritement des revenus des membres de la diaspora africaine et de la montée du chômage parmi eux<sup>3</sup>.

11. Au-delà de l'aide publique au développement, il convient de relever que le coût des emprunts sur les marchés financiers internationaux a considérablement augmenté depuis le début de la crise du COVID-19. À cet égard, le Fonds monétaire international (FMI) estime que la région enregistrera un grave déficit de financement entre 2020 et 2023, ses besoins en financements extérieurs s'élevant à quelque 890 milliards de dollars. Si la communauté internationale ne leur apporte pas d'aide supplémentaire, de nombreux pays risquent de se retrouver dans une situation économique désastreuse où les modestes progrès qu'ils ont accomplis dans le cadre des objectifs de développement durable ne se poursuivraient probablement pas et pourraient même être réduits à néant<sup>4</sup>.

12. La communauté internationale doit donc renforcer la collaboration entre les partenaires et les donateurs multilatéraux, veiller à ce que les financements soient adaptés aux principaux programmes de développement mondiaux, notamment au Programme 2030, à l'Accord de Paris sur les changements climatiques et au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, et concevoir et lancer une riposte mondiale coordonnée qui servirait de cadre de mobilisation de toutes les ressources disponibles.

## B. Technologies

13. Les technologies sont la pierre angulaire qui a permis de maintenir l'économie mondiale en mouvement et de sauver d'innombrables vies au cours de l'année écoulée, laquelle s'est avérée très difficile. Comme dans d'autres parties du monde, des millions de travailleurs, d'élèves et d'étudiants utilisent des technologies numériques en Afrique pour effectuer leurs travaux et étudier à distance pendant le déroulement de la pandémie de COVID-19. Les technologies sont également au cœur de la lutte contre le virus : les bibliothèques et les établissements scolaires équipés d'imprimantes tridimensionnelles sont devenus des usines de production de matériel de protection individuelle et d'appareils médicaux, tandis que les progrès de la biotechnologie ont considérablement réduit le temps nécessaire à la mise au point et à la fabrication de vaccins pouvant être utilisés pour freiner la propagation du virus du COVID-19 en le ramenant à moins d'un an.

<sup>3</sup> Alliance mondiale pour le savoir sur les migrations et le développement (KNOMAD), « Phase II: COVID-19 Crisis Through a Migration Lens », *Migration and Development Brief 33* (octobre 2020). Disponible à l'adresse suivante : [www.knomad.org/publication/migration-and-development-brief-33](http://www.knomad.org/publication/migration-and-development-brief-33).

<sup>4</sup> FMI, *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne : Vers une reprise difficile* (Washington, D.C., octobre 2020). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/fr/Publications/REO/SSA/Issues/2020/10/22/regional-economic-outlook-sub-saharan-africa>.

14. Les partenariats mondiaux se sont aussi intensifiés en 2020 et de nombreuses parties prenantes ont travaillé en étroite collaboration pour pouvoir échanger des informations essentielles sur le COVID-19. Bien qu'il soit de notoriété publique que les pays ont échangé des données permettant de suivre la propagation et les incidences du virus, l'échange de données sur les méthodes à utiliser pour diagnostiquer le COVID-19 chez les patients, les gérer et les traiter a également permis de sauver de nombreuses vies. Les pays du monde entier ont également échangé les résultats de leurs recherches pertinentes. Par exemple, des équipes de chercheurs travaillant en Afrique du Sud, en Espagne, en Ouganda et au Royaume-Uni ont partagé les dessins et modèles de matériel de protection individuelle et d'appareils médicaux qu'elles avaient conçus.

15. Les gouvernements africains exploitent les possibilités de transformation numérique qui s'offrent actuellement, notamment celles permettant d'assurer des prestations de services par diverses plateformes en ligne et hors ligne, de mettre en place des services numériques adaptés aux besoins, d'étendre la participation et les partenariats électroniques, d'adopter des approches axées sur les données, de renforcer les capacités numériques nécessaires pour fournir des services axés sur les personnes et d'utiliser des technologies novatrices, notamment l'intelligence artificielle et les chaînes de blocs, en particulier dans l'aménagement des villes intelligentes. Les efforts déployés dans ces domaines peuvent contribuer à renforcer l'aptitude des pays à se servir des outils numériques (objectif de développement durable 4), l'inclusion numérique (objectifs 5, 8 et 10), la connectivité numérique (objectif 9) et l'identification numérique (objectif 16).

## C. Commerce

16. L'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine est un instrument puissant qui peut faciliter la réalisation des objectifs de développement durable. La mise en œuvre de l'Accord, dont le début était prévu pour le 1<sup>er</sup> janvier 2021, devrait stimuler le commerce et l'industrialisation en Afrique et pourrait aider dans une large mesure les États africains à lutter contre la pandémie de COVID-19 et à se reconstruire en mieux après celle-ci.

17. La création de la Zone de libre-échange continentale africaine devrait également offrir des possibilités dynamiques de fourniture de services au-delà des frontières africaines, car l'Accord interdit toute discrimination à l'égard des services et des fournisseurs de services africains, en particulier dans cinq secteurs prioritaires, à savoir les affaires, les communications, la finance, le tourisme et les transports.

18. De même, la libre circulation des personnes en Afrique, consacrée par l'Agenda 2063 et le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine, relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement, facilitera l'industrialisation du continent, fera progresser le développement durable et stimulera la prospérité.

19. La mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine devrait faciliter la réalisation de l'objectif de développement durable 17 de plusieurs façons, dont celles présentées ci-après.

20. Premièrement, comme l'Accord fait obligation aux États parties de supprimer progressivement au moins 90 % de leurs lignes tarifaires représentant au moins 90 % de la valeur des importations, sa mise en œuvre contribuera à réduire la moyenne mondiale pondérée des taux de droits de douane (indicateur 17.10.1 des objectifs de développement durable). Les droits de douane sur les marchandises doivent être éliminés dans les 5 ans suivant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 par les pays africains en développement et dans les 10 ans suivant cette date par les pays africains les moins avancés. L'Accord prévoit

un délai supplémentaire de cinq ans pour supprimer les droits de douane sur au moins 7 % supplémentaires des lignes de produits figurant dans les listes dites de « produits sensibles »<sup>5</sup>. La proportion des lignes de produits exclues du champ d'application des mesures de libéralisation du commerce prescrites dans l'Accord ne doit pas dépasser 3 %.

21. Deuxièmement, comme le mettent en évidence des données empiriques rassemblées récemment par la CEA, le simple fait de réduire les droits de douane sur les biens et services en Afrique conformément aux dispositions de l'Accord devrait stimuler le commerce entre les pays africains de 15 à 25 % (soit une hausse de 50 à 70 milliards de dollars) d'ici 2040 par rapport à la croissance des échanges commerciaux prévue dans le cadre des régimes douaniers en place avant l'adoption de l'Accord. L'analyse faite par la CEA a en outre révélé qu'environ deux tiers de ces gains seraient réalisés dans le secteur manufacturier, offrant ainsi des possibilités d'industrialisation sur l'ensemble du continent<sup>6</sup>. Parallèlement au développement des chaînes de valeur régionales, le développement des entreprises manufacturières devrait réduire la dépendance excessive du continent à l'égard des exportations de produits de base à faible teneur en valeur ajoutée. En effet, à l'heure actuelle, plus de 60 % des exportations totales du continent sont constituées de combustibles et d'autres produits primaires<sup>7</sup>. Cela étant, la mise en œuvre de l'Accord donnera une impulsion à la réalisation de la cible 17.11 des objectifs de développement durable qui consiste à « accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020 ».

22. Troisièmement, la mise en œuvre de l'Accord accélérera les efforts tendant à assurer la réalisation de la cible 17.12 en renforçant l'indicateur 17.12.1 qui consiste en des « droits de douane moyens appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement », d'autant plus que 33 des 47 pays les moins avancés du monde et six petits États insulaires en développement se trouvent en Afrique<sup>8</sup>.

23. Enfin, la mise en œuvre de l'Accord et l'approfondissement de l'intégration régionale en Afrique en général, notamment dans le cadre des efforts visant à établir une union douanière africaine et à harmoniser les droits de douane imposés par les pays africains sur les marchandises importées de l'extérieur du continent, renforceront l'indicateur 17.14.1 qui consiste dans le « [n]ombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable ». Il convient également de souligner que la CEA soutient actuellement, en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine et avec le concours financier de l'Union européenne, les efforts déployés par plus de 30 États membres africains pour élaborer des stratégies nationales et régionales visant à mettre en œuvre l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et

<sup>5</sup> Aux termes de l'Accord, l'obligation de libéralisation du commerce peut être levée temporairement pour les produits que les pays considèrent comme stratégiques, tels que les produits qui génèrent des recettes douanières, permettent de préserver les moyens de subsistance ou renforcent la sécurité alimentaire.

<sup>6</sup> Pour de plus amples renseignements, voir Centre africain pour les politiques commerciales de la CEA, *Une évaluation empirique des modalités concernant les marchandises de la Zone de libre-échange continentale africaine* (novembre 2018). Disponible à l'adresse suivante : [https://www.uneca.org/archive/sites/default/files/PublicationFiles/brief\\_evaluation\\_zlecaf\\_modalites\\_fre\\_nov18.pdf](https://www.uneca.org/archive/sites/default/files/PublicationFiles/brief_evaluation_zlecaf_modalites_fre_nov18.pdf).

<sup>7</sup> Calculs réalisés par la CEA pour la période 2016-2018 sur la base de données tirées de la plateforme UNCTADstat de la CNUCED.

<sup>8</sup> Les listes des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement établies par l'Organisation des Nations Unies sont disponibles, respectivement, aux adresses suivantes : <https://unctad.org/topic/least-developed-countries/list> et <https://sustainabledevelopment.un.org/topics/sids/list>.

aide les États concernés à faire en sorte que ces stratégies soient fortement axées sur l'inclusion et les questions de genre.

## **D. Statistiques**

24. La pandémie de COVID-19 a eu de graves répercussions négatives sur les initiatives de collecte de données sur le continent et a mis en évidence les faiblesses de nombreux systèmes statistiques et classiques de collecte de données. Les gouvernements ont adopté diverses stratégies visant à juguler la pandémie qui ont, dans bien des cas, considérablement entravé la collecte en temps voulu des données nécessaires pour prendre leurs décisions en connaissance de cause.

25. Une évaluation réalisée au début de 2020, juste avant le début de la pandémie de COVID-19 en Afrique, avait révélé que de nombreux États africains investissaient davantage dans le renforcement des capacités statistiques, une des conditions essentielles pour atteindre la cible 17.19 des objectifs de développement durable qui se lit comme suit : « D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement ». Une grande partie des ressources prévues à cet effet ont toutefois été réorientées pour répondre aux priorités nouvelles liées au COVID-19 et les ressources actuellement disponibles sont insuffisantes pour combler les besoins statistiques de nombreux pays africains.

## **E. Renforcement des capacités**

26. Comme dans d'autres régions du monde, la pandémie de COVID-19 a gravement compromis les activités de développement des capacités institutionnelles et individuelles en Afrique et nombre de pays africains ont été contraints de repenser les cours de formation qui se faisaient en présentiel pour les dispenser à l'aide de plateformes numériques.

27. Le recours au numérique a permis aux prestataires de services de renforcement des capacités d'atteindre beaucoup plus de pays et de bénéficiaires qu'ils ne le pouvaient auparavant par les sessions de formation en présentiel. La proportion des femmes participant aux sessions de formation en ligne est également plus élevée que celle des femmes qui participaient aux ateliers présentiels classiques. Les cours numériques interactifs ont prouvé qu'ils constituent non seulement une mesure de substitution aux cours classiques en cas d'urgence, mais aussi un excellent moyen complémentaire de dispenser des programmes de développement des capacités institutionnelles et individuelles.

28. La CEA encourage, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, l'utilisation des technologies numériques novatrices dans les pays africains et les communautés économiques régionales afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

29. Pour aider les pays à former aux niveaux national et régional un nombre suffisant de planificateurs et de décideurs capables de faciliter la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, la CEA et ses partenaires ont organisé avec succès des cours de formation numérique à l'intention des personnes concernées dans plus de quarante États membres. Les principales initiatives de formation prises sont les suivantes : a) « Making the AfCFTA work » (assurer le bon fonctionnement de la ZLECA), un cours général et complet qui donne un aperçu de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et des mesures qu'un ensemble de parties prenantes devraient prendre pour assurer la bonne mise en œuvre de l'Accord ; b) un cours sur la

mobilisation des ressources nécessaires à la bonne exécution du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique ; c) un cours sur l'analyse des données nécessaire pour renforcer le développement durable en Afrique ; d) un cours sur l'urbanisation et la croissance inclusive en Afrique qui a été conçu pour faire mieux comprendre comment l'urbanisation peut faciliter l'exécution du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ; e) un cours sur la modélisation macroéconomique conçu pour faciliter la planification du développement durable.

### III. Lacunes, obstacles et problèmes émergents

#### A. Financements

30. La crise du COVID-19 réduira considérablement les ressources financières disponibles pour les initiatives de développement durable en Afrique. À n'en pas douter, les pressions exercées sur les budgets publics des pays africains, les problèmes liés à la viabilité de leur dette et la réduction des flux financiers extérieurs, notamment la baisse des investissements étrangers directs, des envois de fonds faits de l'étranger par les travailleurs migrants et de l'aide publique au développement, vont exacerber le déficit de financement du continent qui, même avant le début de la crise du COVID-19, devait atteindre le montant stupéfiant de 19 500 milliards de dollars par an jusqu'en 2030<sup>9</sup> en raison de la rapidité de la croissance démographique<sup>10</sup>.

31. Bien que les ratios des recettes fiscales au PIB de nombreux pays africains aient été relativement stables avant le début de la pandémie, il pourrait s'avérer de plus en plus difficile de mobiliser les ressources nationales pour assurer le développement et la reprise à mesure que les économies africaines se contracteront. Conjugée à la forte augmentation des dépenses, la baisse des recettes va davantage aggraver le déficit budgétaire du continent, qui serait passé de -4,7 % du PIB en 2019 à environ -8,7 % du PIB en 2020<sup>11</sup>.

32. Les efforts déployés pour maintenir la sécurité, combattre le terrorisme et faire face à la violence extrême ont entraîné une augmentation considérable des dépenses militaires et de sécurité dans certains pays africains, notamment au Sahel. De fait, les dépenses militaires des pays membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) sont passées de moins de 0,5 % du PIB en 2000 à plus de 2 % du PIB en 2018 et celles du Mali ont même atteint le taux stupéfiant de 2,9 % du PIB. L'augmentation des dépenses militaires et de sécurité de certains États a limité leurs capacités financières et opérationnelles disponibles pour faire face à d'autres crises, notamment à la pandémie de COVID-19<sup>12</sup>.

33. La pandémie a également aggravé le fardeau de la dette de nombreux pays africains, qui était déjà accablant avant même le début de la crise du COVID-19. Le ratio moyen de la dette au PIB du continent a considérablement augmenté ces dernières années, passant de 39,5 % du PIB en 2011 à 61,3 % du PIB en 2019 selon les estimations, 22 pays africains ayant un ratio dette/PIB supérieur à cette moyenne de 61 %. De plus, la dette publique devrait atteindre 65,1 % en 2020<sup>13</sup>. Dans l'ensemble, les coûts d'emprunt pratiqués à l'égard des pays africains sont relativement élevés par rapport aux coûts réservés aux économies développées et à certaines économies émergentes ; par conséquent,

<sup>9</sup> Commission économique pour l'Afrique, *Rapport économique sur l'Afrique 2020 : Financements innovants pour le développement des entreprises en Afrique* (15 décembre 2020). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.uneca.org/fr/era2020>.

<sup>10</sup> La population de l'Afrique devrait augmenter de 45 % entre 2020 et 2050.

<sup>11</sup> Calculs réalisés par la CEA sur la base des données du FMI.

<sup>12</sup> Rapport d'activité de la CEA sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063 en Afrique de l'Ouest pour 2020.

<sup>13</sup> Calculs réalisés par la CEA sur la base des données du FMI.

il est particulièrement difficile à de nombreux pays africains de mobiliser des fonds supplémentaires.

34. La baisse des flux financiers extérieurs vers l'Afrique que la pandémie de COVID-19 a entraînée devrait peser sur la balance des paiements extérieurs des pays et compromettre ainsi la stabilité macroéconomique et financière de l'ensemble du continent.

## **B. Technologies**

35. Bien que le COVID-19 offre à la communauté mondiale la possibilité exceptionnelle de travailler ensemble à la promotion des transferts de technologie et de la recherche-développement, l'Afrique est largement absente des équipes chargées de la mise au point des 56 vaccins contre le COVID-19 qui sont au stade des essais cliniques et des 166 vaccins qui sont au stade préclinique. En effet, la quasi-totalité des recherches engagées pour mettre au point des vaccins contre le COVID-19 se déroulent dans les pays développés et les pays en développement riches, à l'exception notable de l'Égypte. Cela a des répercussions très négatives sur le développement du continent. Certains pays développés ont déjà payé d'avance les doses de vaccin nécessaires pour immuniser la majorité de leurs habitants, tandis que d'autres envisagent d'imposer des restrictions à l'exportation des vaccins jusqu'à ce que leurs besoins nationaux soient satisfaits. À supposer même qu'il soit possible d'obtenir gratuitement les formules vaccinales, très peu de pays africains possèdent le savoir-faire et l'expérience nécessaires pour lancer des programmes nationaux de production de vaccins humains.

36. La modicité des investissements réalisés dans la recherche-développement, l'insuffisance du capital humain et celle des capacités de production manufacturière de haute technologie demeurent de gros obstacles sur le continent, les investissements, le capital humain et les capacités de production en question étant nécessaires pour fabriquer des produits à forte intensité de connaissances. N'ayant que peu d'entreprises à forte intensité de connaissances, l'Afrique est souvent obligée de payer des redevances et des droits de licence importants à des producteurs installés hors du continent.

37. Cette situation continue de miner la compétitivité du continent. En effet, l'Afrique a le dessous dans les échanges commerciaux (sa part dans les exportations mondiales n'étant que de 0,1 %) et les possibilités d'acquisition de connaissances permettant de stimuler la croissance des secteurs de haute technologie, notamment dans les industries pharmaceutique, automobile, électronique et logicielle.

38. Les secteurs de haute technologie jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la pandémie de COVID-19, notamment dans le développement et la fabrication d'appareils médicaux, de matériel de protection individuelle, de logiciels, de vaccins, de traitements et de solutions de suivi et de traçabilité. L'Afrique a fait preuve d'un niveau incroyable d'ingéniosité et de créativité en matière de développement du matériel de protection individuelle et d'appareils médicaux, mais sa présence est limitée dans la conception des solutions numériques, des appareils médicaux et des traitements. En outre, nombre de produits développés en Afrique ont peu de chance d'entrer sur le marché ou d'y rester dès lors que des produits supérieurs provenant de l'extérieur du continent deviennent disponibles. Il faut de toute urgence accroître les investissements pour créer une solide base scientifique, technologique et industrielle permettant à l'Afrique de réduire les écarts actuels et de se reconstruire en mieux.



## C. Commerce

39. Le COVID-19 est venu révéler combien il est nécessaire que l'Afrique se dote de toute urgence d'une solide base industrielle permettant de fabriquer des produits pharmaceutiques de haute qualité. Le commerce des produits pharmaceutiques, notamment des médicaments et du matériel médical, a régulièrement augmenté dans les pays africains au cours des deux dernières décennies. Néanmoins, l'écart ne cesse de se creuser entre les exportations et les importations du continent et, bien que ses exportations totales aient augmenté rapidement, passant de 200 millions de dollars seulement en 1998 à environ 1,4 milliard de dollars en 2018, ses importations totales sont passées de 4,2 milliards de dollars à plus de 20 milliards de dollars au cours de la même période, ce qui a engendré une balance commerciale déficitaire nette de plus de 18,6 milliards de dollars en 2018<sup>14</sup>.

40. La crise du COVID-19 a également mis en évidence des défaillances importantes dans la fourniture de services de santé et d'éducation. Les États africains doivent donc envisager d'ajouter les services de santé et d'éducation à la liste des secteurs de services prioritaires qui doivent être libéralisés aux termes de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, cette mesure étant de nature à faciliter l'avènement de chaînes d'approvisionnement solides et résilientes dans le secteur de la santé en Afrique.

41. En outre, la crise du COVID-19 en cours est l'occasion de soulever la question du commerce électronique lors des négociations entrant dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine et de faire passer le commerce électronique de la phase III à la phase II. En effet, une série d'enquêtes menées conjointement par la CEA et International Economics Consulting Ltd, une société indépendante de conseil en gestion, pour évaluer les incidences du COVID-19 sur les entreprises africaines a révélé que de nombreuses entreprises commerciales avaient été gravement touchées par la crise du COVID-19<sup>15 16</sup>.

42. Il convient de relever en outre que si la huitième partie du protocole additionnel à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine qui concerne le commerce des marchandises contient des dispositions relatives aux exceptions générales (article 26), aux exceptions concernant la sécurité (article 27) et à la balance des paiements (article 28), il n'existe pas de dispositions sur l'assistance aux États parties à l'Accord en cas d'urgence, de crise ou de pandémie. Les États parties doivent donc envisager de modifier l'Accord pour y inclure des dispositions relatives à l'assistance susceptible d'être fournie dans ces cas. À cet égard, l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce ont récemment lancé une initiative intitulée « *Initiative on Model Provisions for Trade in Times of Crisis and Pandemic in Regional and Other Trade Agreements* » qui vise à élaborer des dispositions types permettant d'assurer la coopération et la prévisibilité en matière commerciale en temps de crise ou de pandémie et d'accélérer le relèvement après la crise.

<sup>14</sup> Calcul réalisé par la CEA à l'aide de données fournies par le Centre d'études prospectives et d'informations internationales ou figurant dans la base de données Comtrade de l'ONU.

<sup>15</sup> Pour de plus amples renseignements, voir Commission économique pour l'Afrique, *Les réactions et perspectives face au Covid-19 en Afrique* (juillet 2020).

<sup>16</sup> Centre africain pour les politiques commerciales de la Commission économique pour l'Afrique et International Economics Consulting Ltd, *Observations sur la réaction et les perspectives des entreprises africaines face au COVID-19* (30 avril 2020). Disponible à l'adresse suivante : [https://www.uneca.org/archive/sites/default/files/PublicationFiles/eca-iec\\_survey\\_covid-19\\_french\\_final\\_v2.pdf](https://www.uneca.org/archive/sites/default/files/PublicationFiles/eca-iec_survey_covid-19_french_final_v2.pdf).

## D. Statistiques

43. L'Afrique produit des quantités croissantes de données sur les objectifs de développement durable, les pays africains produisant actuellement des données destinées à étayer 103 à 177 des indicateurs des objectifs de développement durable. Il y a cependant 52 indicateurs sur lesquels il n'existe pas de données concernant les pays africains. Tout doit être mis en œuvre pour renforcer la collaboration entre les parties prenantes concernées afin de combler ces graves déficits de statistiques.

44. Dans l'ensemble, la coordination entre les acteurs du secteur de la statistique en Afrique est faible, ce qui entrave la collecte et l'utilisation des données et réduit l'impact des activités de renforcement des capacités statistiques dans les pays africains. Nombreuses sont les activités statistiques menées sur le continent qui ne répondent même pas aux besoins prioritaires exprimés en matière de données dans les stratégies nationales de développement durable des pays africains.

## E. Renforcement des capacités

45. Dans l'ensemble, la crise du COVID-19 a compromis l'exécution des activités pratiques de terrain.

46. Malgré les efforts qu'ils fournissent en permanence, les pays africains ont toujours du mal à mettre leurs plans de développement nationaux en conformité avec le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Les autres problèmes notables qu'ils rencontrent concernent le suivi et l'évaluation de l'impact des programmes ainsi que la coordination des activités entre les institutions publiques et entre celles-ci et les acteurs non publics.

47. Les pays africains ont énormément de mal à mesurer les indicateurs des programmes de développement et à développer les capacités statistiques nécessaires à la collecte des données pour étayer ces indicateurs, en particulier dans les zones rurales.

## IV. Possibilités disponibles et mesures transformatrices envisageables, partenariats et autres mesures susceptibles d'assurer un relèvement durable après la pandémie de COVID-19 et d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, dans le droit fil de la Décennie d'action

### A. Financements

48. L'un des effets économiques les plus notables du COVID-19 est la réduction de la marge de manœuvre budgétaire et de la capacité de mobilisation des ressources des pays. La situation a été particulièrement difficile pour les pays africains, dont beaucoup éprouvaient déjà d'énormes difficultés financières avant même le début de la pandémie de COVID-19. Pour l'essentiel, les pays ne peuvent lutter avec succès contre le COVID-19 et se reconstruire en mieux que s'ils sont en mesure de mobiliser les ressources nécessaires pour soutenir les secteurs productifs de leur économie.

49. Pour réduire les coûts d'emprunt et les problèmes de liquidité en Afrique, il faut recourir à des mesures de financement novatrices telles que l'instauration d'un moratoire sur le service de la dette des pays pauvres, la mise en place de possibilités d'accès à des financements concessionnels, notamment

l'émission de nouveaux droits de tirage spéciaux, et la création d'une facilité de liquidité et de viabilité. Pour que cet objectif soit atteint, les partenaires de développement internationaux doivent renforcer la surveillance macroéconomique des pays africains, faire campagne en faveur d'un allègement considérable de la dette et fournir l'assistance technique nécessaire en vue d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures et d'encourager le secteur privé à investir dans les économies africaines.

50. Il faut impérativement réduire les coûts d'emprunt, améliorer la viabilité de la dette et limiter autant que possible les risques de défaut de paiement en Afrique. À cette fin, le Groupe des Vingt (G 20) a lancé en mai 2020 une Initiative de suspension du service de la dette pour aider les pays africains à faire face à l'augmentation des ratios du service de la dette pendant le déroulement de la crise du COVID-19. Il convient toutefois de relever qu'en novembre 2020, seuls 21 pays africains avaient déjà signé des mémorandums d'accord dans le cadre de l'Initiative. En conséquence, la durée de celle-ci a été prolongée jusqu'en juin 2021 et des efforts se font actuellement pour élargir son champ d'application et l'éventail des créanciers multilatéraux et privés concernés. Une fois que l'Initiative arrivera à son terme, il sera de la plus haute importance de s'attaquer aux niveaux d'endettement insoutenables de nombreux pays africains dans les années à venir, car cela renforcera leur capacité à éviter des défauts de paiement coûteux, permettra de conjurer des crises d'endettement généralisées et fera accroître les investissements résilients pour faciliter le relèvement.

51. La réduction des coûts d'emprunt et le partage équitable des risques entre les secteurs privé et public par la mise en place d'instruments financiers audacieux et ambitieux, tels que la facilité de liquidité et de viabilité, pourraient jouer un rôle crucial à cet égard en ce qu'ils pourraient faciliter l'accès à des fonds de financement du développement moins coûteux. Une telle facilité pourrait, par exemple, assurer une amélioration des termes de crédit garantie par l'Organisation de coopération et de développement économiques ou prévoir des accords de rachat d'obligations souveraines des marchés émergents. Les ressources générées par la facilité pourraient ensuite être utilisées pour racheter les obligations souveraines dont le coût est élevé ou investies dans des projets tendant à faciliter la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays très endettés.

52. Des mesures novatrices pourraient être utilisées pour libérer les ressources financières essentielles dont les pays africains ont besoin, mais il y a peu de chance de voir utiliser rationnellement ces ressources si elles ne font pas l'objet d'un contrôle financier approprié dans le secteur public. Ce contrôle est particulièrement important dans les situations de crise, notamment dans le cadre de la pandémie de COVID-19 en cours. Un certain nombre de mesures essentielles peuvent être prises pour rationaliser la gestion financière, notamment l'adoption de crédits pour imprévus lors de l'élaboration des budgets nationaux et la création de mécanismes de contrôle solides permettant de veiller à ce que tous les crédits budgétaires alloués soient dépensés de manière judicieuse et transparente. La redéfinition des priorités en matière de dépenses peut également créer une marge de manœuvre budgétaire permettant de répondre à des impératifs budgétaires supplémentaires.

53. En outre, il est largement admis que les systèmes d'imposition progressive jouent un rôle important dans la redistribution des ressources dans les secteurs défavorisés de la société. La progressivité de l'impôt permet non seulement d'aligner les politiques fiscales sur les objectifs climatiques, mais également d'accroître la marge de manœuvre des pays en développement en matière de recettes. Les pays africains doivent par conséquent se doter de cadres fiscaux cohérents qui encouragent les investissements durables et incitent les consommateurs et les entreprises à adopter des comportements

écologiquement viables. Ces cadres doivent aussi comprendre une véritable composante relative à la tarification du carbone.

## B. Technologies

54. Des ressources de plus en plus importantes sont investies dans la recherche-développement en Afrique et un secteur manufacturier encore petit mais en pleine croissance émerge sur le continent. La proportion de chercheurs dans la population générale de certains pays africains est aujourd'hui semblable à celle de la République de Corée dans les années 1970 et de la Malaisie dans les années 1980. Ces pays sont entrés avec succès dans de nouveaux domaines technologiques émergents qui leur ont permis d'accroître leurs capacités en matière de recherche-développement et leur capital humain et de diversifier leurs échanges commerciaux. Comme l'a relevé un rapport, l'Afrique a besoin d'une industrie manufacturière de pointe qui prenne les matières premières, les combine avec les capacités intellectuelles et y ajoute de la valeur pour créer des fonctionnalités dont le monde a besoin<sup>17</sup>. Les pays africains doivent donc soutenir la recherche-développement pour faciliter l'acquisition de technologies et la création de start-ups dans des domaines technologiques novateurs.

55. Les investissements étrangers directs constituent un des principaux moteurs du commerce international. En raison de la baisse de la demande mondiale de produits de base, en particulier de pétrole et de produits minéraux, les investissements étrangers directs en Afrique ont diminué d'environ 10 % ces dernières années et s'élevaient à environ 45 milliards de dollars en 2019<sup>18</sup>. Cette tendance à la baisse est assez préoccupante, car le continent ne peut répondre à nombre de ses besoins en matière de développement que s'il bénéficie de flux d'investissements soutenus. Toutefois, comme l'ont relevé de nombreux chercheurs, bien que plus de la moitié des investissements étrangers directs aient été réalisés dans les industries extractives avant 2011, c'est vers d'autres secteurs économiques que la plupart avaient été dirigés entre 2011 et 2018<sup>19</sup>. Un certain nombre de pays africains, dont l'Afrique du Sud, le Ghana, le Kenya et le Maroc, sont en train de devenir des pôles technologiques capables d'attirer des acteurs mondiaux et sont considérés comme des destinations attrayantes pour les investissements étrangers directs en ce qu'ils disposent des technologies requises, possèdent un grand nombre de jeunes travailleurs de plus en plus instruits et jouissent d'une stabilité politique croissante.

## C. Commerce

56. Si l'on veut faciliter le commerce en Afrique et remédier à ses tendances actuelles, à ses lacunes, aux obstacles qui l'entravent et à ses problèmes

<sup>17</sup> Craig Arnold, « How to Turn Africa's manufacturing sector into a high-tech powerhouse » (Forum économique mondial, 26 août 2019). Disponible à l'adresse suivante : [www.weforum.org/agenda/2019/08/how-to-turn-africas-manufacturing-sector-into-a-high-tech-powerhouse/](http://www.weforum.org/agenda/2019/08/how-to-turn-africas-manufacturing-sector-into-a-high-tech-powerhouse/).

<sup>18</sup> Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), *World Investment Report 2020: International Production Beyond the Pandemic* (16 juin 2020). Disponible à l'adresse suivante : <https://unctad.org/webflyer/world-investment-report-2020>. Seule sa version abrégée existe en français, sous le titre « Rapport sur l'investissement dans le monde 2020 : La production internationale à l'issue de la pandémie – Repères et vue d'ensemble ». Elle est disponible à l'adresse suivante : [https://unctad.org/system/files/official-document/wir2020\\_overview\\_fr.pdf](https://unctad.org/system/files/official-document/wir2020_overview_fr.pdf).

<sup>19</sup> EY Global, « Why Africa is becoming a bigger player in the global economy », 11 septembre 2020. Disponible à l'adresse suivante : [www.ey.com/en\\_gl/tax/why-africa-is-becoming-a-bigger-player-in-the-global-economy](http://www.ey.com/en_gl/tax/why-africa-is-becoming-a-bigger-player-in-the-global-economy).

émergents, tout doit être fait maintenant pour assurer la bonne exécution de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui a été officiellement lancée le 1<sup>er</sup> janvier 2021. En effet, l'exécution de l'Accord est susceptible d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, notamment de l'objectif 17, si elle se déroule avec succès. L'aide que la CEA apporte aux États membres pour faciliter l'élaboration et l'application des stratégies nationales de mise en œuvre devrait s'avérer décisive à cet égard. En outre, la CEA est en train de mettre au point un indice-pays des affaires qui a pour but d'aider les entreprises africaines à déceler les problèmes entravant la mise en œuvre de l'Accord et constituera un outil de suivi utile. Il convient de souligner à cet égard que c'est le secteur privé qui réalise l'essentiel des échanges commerciaux du continent et crée la plupart de ses emplois. Des efforts doivent aussi être déployés pour assurer la ratification de l'Accord par tous les États membres de l'Union africaine<sup>20</sup> et décourager sa mise en œuvre par les pays à des rythmes différents.

57. Il est également urgent d'examiner les questions relatives au commerce électronique dans le cadre de l'Accord. Le commerce numérique et le commerce électronique offrent de nombreuses possibilités de lutter contre la crise actuelle et devraient gagner de plus en plus en importance. En outre, l'utilisation de technologies novatrices dans le cadre de l'Accord pourrait faciliter l'avènement de modes de vie plus respectueux de l'environnement et d'une industrialisation fondée sur le commerce.

## D. Statistiques

58. La Journée africaine de la statistique 2020 s'est tenue le 18 novembre 2020 sur le thème « Moderniser les systèmes statistiques nationaux pour fournir des données et des statistiques en vue de soutenir la paix et le développement durables en Afrique ». La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la nécessité de moderniser et de numériser les systèmes statistiques nationaux en Afrique. En effet, ces systèmes ont été submergés par des demandes de données, de services statistiques et d'autres informations pertinentes pendant le déroulement de la pandémie. Pour renforcer leur capacité à fournir les données et les statistiques nécessaires à l'intensification du développement durable en Afrique, il faut les améliorer par l'adoption de nouvelles technologies et l'utilisation optimale de nouvelles sources de données.

59. À la septième réunion de la Commission africaine de statistique qui s'est tenue du 13 au 15 octobre 2020, les participants ont passé en revue l'évolution actuelle de la statistique et les outils statistiques novateurs qui pourraient être utilisés pour renforcer les systèmes statistiques nationaux dans le contexte de la pandémie. Ils ont débattu un certain nombre de questions statistiques présentant un intérêt pour l'objectif de développement durable 17. L'une des principales recommandations qu'ils ont formulées consistait à créer un groupe africain sur la transformation et la modernisation des statistiques officielles.

60. La neuvième réunion du Forum sur le développement de la statistique en Afrique s'est tenue le 14 décembre 2020 sur le thème « Tirer parti des conséquences de la crise du COVID-19 pour accélérer la transformation et la modernisation des systèmes statistiques nationaux en Afrique ». Lors de cette réunion, les institutions, organisations et partenaires panafricains ont souligné qu'ils continueraient à soutenir les initiatives des pays africains en matière de développement de la statistique.

<sup>20</sup> Au 11 décembre 2020, 54 des 55 États membres de l'Union africaine avaient déjà signé l'Accord et 34 États membres l'avaient déjà ratifié.

## **E. Renforcement des capacités**

61. Les pays africains, les communautés économiques régionales et l'Union africaine doivent continuer à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités pour favoriser la valorisation des ressources humaines sur l'ensemble du continent.

62. Les stratégies et plans nationaux et sous-régionaux de renforcement des capacités doivent reposer sur une évaluation des capacités qui manquent aux différentes parties prenantes. En outre, il convient d'offrir des possibilités de formation continue aux individus et aux organisations dans l'ensemble de la société pour renforcer leur capacité à intégrer toutes les dimensions du développement durable dans leurs travaux, à établir des partenariats intersectoriels ainsi qu'à suivre les progrès accomplis, à les évaluer et à établir les rapports y afférents.

63. Les pays africains sont pleinement conscients du fait que, pour assurer le développement de leurs capacités institutionnelles et humaines et se préparer à faire face à un avenir dans lequel des pandémies telles que le COVID-19 et d'autres phénomènes perturbateurs pourraient devenir des réalités de la vie quotidienne, il est indispensable de promouvoir l'utilisation des technologies numériques et des systèmes de gestion de l'apprentissage en ligne.

64. Il convient d'accroître les ressources nationales, de promouvoir la collaboration du secteur privé et de renforcer la coopération Sud-Sud et Nord-Sud afin de mobiliser les investissements nécessaires pour former suffisamment de personnes qualifiées capables d'appuyer et de mettre en œuvre les mesures tendant à faciliter la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

## **V. Messages clefs**

65. Les partenaires de développement internationaux doivent renforcer les mécanismes de coopération multilatérale, verser intégralement et en temps voulu les contributions financières qu'ils ont promises et honorer les engagements qu'ils ont pris en matière d'aide publique au développement. Des efforts doivent être faits pour renforcer les mécanismes de mobilisation des ressources intérieures et de contrôle des dépenses publiques des pays.

66. Les économies africaines doivent renforcer la mobilisation des ressources intérieures en favorisant le développement des marchés de capitaux, en comblant les lacunes des politiques administratives et fiscales et en luttant contre les flux financiers illicites.

67. L'Afrique doit accroître les investissements qu'elle réalise dans la recherche-développement, dans les infrastructures et dans la valorisation du capital humain pour être prête à nouer des partenariats et à recevoir des investissements.

68. La création de la Zone de libre-échange continentale africaine devrait stimuler le commerce intra-africain, favoriser l'industrialisation et faciliter l'intégration des pays africains dans l'économie mondiale. Cela étant, l'existence de la Zone facilitera les efforts que les pays déploient pour se remettre du COVID-19 et par la suite se reconstruire en mieux dans le monde post-pandémique.

69. L'Union africaine, le système des Nations Unies, les communautés économiques régionales et les États membres doivent tous prendre des mesures pour renforcer la capacité des pays à utiliser efficacement les technologies novatrices et les mégadonnées dans l'élaboration de leurs politiques et de leurs priorités en matière de développement.

70. Le système des Nations Unies pour le développement doit établir des partenariats solides en Afrique et au-delà afin de tirer parti des compétences techniques et des capacités des acteurs du développement durable concernés, notamment dans le cadre de la mobilisation des ressources nécessaires pour faciliter la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre intégrale de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

---